

la capitale. On prévoit qu'une bonne partie du réaménagement sera de bon rapport en raison de l'augmentation de la valeur foncière et de l'épargne considérable qui résultera d'une circulation libre.

L'exécution du plan de la capitale repose sur la collaboration des municipalités intéressées et des provinces d'Ontario et de Québec. Le gouvernement fédéral, par l'entremise de la Commission du district fédéral, sera chargée de la réalisation des parties du plan qui ont un caractère national et qui vont au delà des besoins et des ressources d'Ottawa, de Hull et des 28 autres municipalités du district. Le coût sera défrayé à même la caisse de la capitale nationale que le Parlement a créée en 1948 en y versant une subvention initiale de \$2,500,000.

Les propositions de caractère urgent seront mises à exécution d'ici quelques années conformément au programme établi. Les autres, à échéance plus longue, seront exécutées graduellement au cours des cinquante prochaines années à mesure que les ressources du pays le permettront.

Section 3.—Parcs nationaux et provinciaux

Parcs nationaux*.—Les parcs nationaux sont mis à la disposition de la population canadienne pour son avantage, son éducation et son plaisir, et sont entretenus par le gouvernement fédéral afin de préserver les régions les plus pittoresques et les plus intéressantes du pays. Ces parcs offrent des occasions remarquables de divertissement, de détente et d'étude de la nature. De caractère fort différent et destinés à des fins diverses, ils comprennent les parcs renommés pour leur beauté naturelle et leurs facilités de récréation qui s'étendent du littoral de l'Atlantique aux Rocheuses et aux monts Selkirk; les réserves nationales d'animaux sauvages, consacrées principalement à la conservation et à la multiplication d'espèces menacées d'extinction; et les parcs historiques nationaux. L'administration des parcs relève du Service des parcs nationaux, Division des terres et des services de développement, ministère des Mines et Ressources. Des surintendants et leur personnel veillent à leur entretien, tandis que les travaux d'envergure sont confiés au Service du génie. Les lieux historiques d'intérêt national acquis un peu partout à travers le pays sont également sous la surveillance du Service des parcs nationaux (voir pp. 82-95 de l'*Annuaire* de 1938).

Dans les parcs nationaux, la faune jouit de la plus grande protection et, autant que possible, la nature y est conservée à son état primitif. La vie aquatique fait l'objet d'une attention scientifique suivie. Des méthodes perfectionnées, y compris l'alevinage et le transfert du poisson, sont employées pour améliorer la pêche. Les terrains de camping, les pavillons de baigneurs et les terrains de jeux pour enfants, tout comme les terrains de golf, les courts de tennis, les bouledromes, les piscines alimentées par les sources d'eau chaude minérale et les facilités de sports d'hiver multiplient les moyens de vivre au grand air et de se divertir. Dans plusieurs parcs, des hôtels modernes, des bungalows, des chalets exploités par des particuliers offrent des facilités de logement. Les parcs sont desservis par les chemins de fer, l'aviation et des routes pour automobiles; dans les parcs, près de 700 milles de routes et 2,800 milles de sentiers ont été aménagés pour donner accès aux régions les plus pittoresques. Afin de faciliter la tâche de protéger les forêts et autres attraits des parcs, 1,250 milles de fils téléphoniques ont été posés. Plusieurs lignes relient les maisons des gardiens et les tours des gardes-forestiers aux

* Préparé sous la direction de R. A. Gibson, directeur, Division des terres et des services de développement, ministère des Mines et Ressources, Ottawa.